



## COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

### PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2026

**Présents :** Maxime BLANCHARD, Rachel CHASTAGNER, Franck CHOMAT, Jean-Luc DESBOIS, Vincent FOURNIER, Valérien GARCIA, Solène NORET, Yvette PIGNAUD, Julie ROCHE, Jean Marc RIOU, Laurianne ZAVAGNO.

**Assistaient également à la réunion :** Un habitant de la commune.

**Secrétaire de séance :** Julie ROCHE

#### 1. Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le président de séance soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 20 mars 2026.

Aucune remarque n'est faite. Le compte rendu est **approuvé à l'unanimité**.

#### 2. Délégation du conseil municipal au maire – Article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal vote une délégation de pouvoirs au maire afin de lui permettre d'agir au quotidien et de gérer les urgences sans avoir à réunir le conseil pour chaque acte courant.

Il peut à son tour les délégués en tout ou partie aux adjoints.

Le maire s'engage à rendre compte de l'exercice de ces délégations à chaque réunion du conseil.

##### Délégations accordées

- Demandes d'autorisation d'urbanisme concernant la commune, signature des certificats d'urbanisme et avis sur les opérations de l'établissement public foncier
- Droits de préemption et d'expropriation
- Participation du public (code de l'environnement)
- Marchés publics : signature des engagements financiers dans la limite de 60 000 € (seuil en dessous duquel la mise en concurrence formelle n'est pas obligatoire). Les avenants sont également couverts dans la limite de 10 % du marché et du même plafond de 60 000 €.
- Souscription et modification des contrats d'assurance
- Fixation des rémunérations des officiers publics (avocats, notaires, huissiers)
- Réalisation des emprunts d'investissement prévus au budget
- Lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 € (usage exceptionnel et temporaire)
- Demandes de subventions et financements pour des projets n'excédant pas 100 000 €
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables inférieures à 100 €
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers dans la limite de 4 600 €
- Actes de délimitation des propriétés communales
- Signature des baux après décision du conseil sur le principe et les conditions
- Concessions funéraires (délivrance et reprise)
- Actions en justice et transactions amiables dans la limite de 1 000 €
- Règlement des sinistres impliquant des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €
- Acceptation de dons et legs sans condition ni charge dans la limite de 2 000 €
- Modification des régies comptables

- Renouvellement des adhésions aux associations existantes (ex. : Association des maires de France)
- Autorisation de mandats spéciaux aux conseillers municipaux et remboursement des frais afférents

Le maire précise que ce cadre de délégation ne l'autorise pas à engager seul des dépenses importantes sans concertation préalable avec le conseil ; il s'agit avant tout de disposer d'une souplesse opérationnelle.

Tous les actes pris en délégation sont transmis au contrôle de légalité de la préfecture, au même titre que les délibérations du conseil.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **3. Création et composition des commissions municipales**

Le conseil municipal procède à la constitution des commissions de travail. Ces commissions sont des instances consultatives placées sous la présidence de droit du maire, sans pouvoir décisionnel propre. Elles préparent les délibérations du conseil.

Chaque commission est invitée à élire en son sein un vice-président lors de sa première réunion. Le maire souhaite que les adjoints assument ces vice-présidences en fonction des thématiques de leurs délégations afin d'assurer la cohérence du suivi des dossiers. Des personnes extérieures au conseil pourront être invitées si besoin.

Le nombre de commissions est réduit de dix à cinq pour favoriser l'efficacité. Chaque commission se réunit au minimum trois fois par an. Un point de restitution sera présenté au conseil municipal lors de chaque séance suivant une réunion de commission.

#### **3.1. Commission Finances**

Objectifs : Préparer les décisions budgétaires et suivre l'exécution.

Présidé et animée directement par le Maire.

Membres : Maxime BLANCHARD, Loriane ZAVAGNO, Valérien GARCIA.

#### **3.2. Commission Économie locale et logement**

Objectifs : améliorer l'attractivité de la commune, accueillir de nouvelles activités compatibles avec l'environnement rural et montagnard, développer l'offre de logement.

Thématiques : accompagnement des projets d'installation, soutien aux agriculteurs et producteurs locaux, économie sociale et solidaire, valorisation de la forêt communale, services à la population, remobilisation des logements vacants, gestion des logements communaux.

Vice-président(e) proposé(e) : Maxime BLANCHARD.

Membres ayant manifesté leur intérêt : Solène NORET, Vincent FOURNIER, Julie ROCHE.

#### **3.3. Commission Affaires générales, moyens et matériel**

Objectifs : optimiser la gestion des moyens et ressources de la commune, assurer l'entretien rigoureux des infrastructures.

Thématiques : évaluation des besoins en ressources humaines, définition des moyens matériels et mutualisation, entretien des bâtiments et du petit patrimoine, chiffrage des investissements prioritaires, schéma d'entretien des routes, chemins et sentiers, organisation des agents techniques.

Vice-président proposé : Maxime BLANCHARD.

Membres ayant manifesté leur intérêt : Vincent FOURNIER, Valérien GARCIA.

### **3.4. Commission Affaires sociales, vie locale, communication, tourisme et culture**

Objectifs : dynamiser la vie locale, renforcer le lien entre habitants, développer l'offre touristique toute saison.

Thématiques : organisation et accueil d'événements, soutien aux associations, suivi de la délégation de service public du site communal, relations avec les hébergeurs touristiques et offices du tourisme (Loire et Vichy), appui au centre social, circuits de randonnée, gestion des équipements d'accueil (salle d'activité, foyer nordique, musée du Verrier, bibliothèque, terrain de boule), signalétique et entrées de commune, relation avec le RPI et suivi des activités périscolaires, accueil de loisirs, actions pour les seniors, les jeunes et les familles, aide aux personnes isolées, accueil des nouveaux résidents, communication vers la population.

Vice-présidente proposée : Loriane ZAVAGNO

Membres ayant manifesté leur intérêt : Rachel CHASTAGNER, Solène NORET, Julie ROCHE.

### **3.5. Commission Aménagement durable et cadre de vie**

Objectifs : protéger l'environnement et le cadre de vie, renforcer l'attractivité, assurer le bien-être et la sécurité des habitants.

Thématiques : grands projets d'aménagement dont le centre-bourg (en cours), projets d'urbanisme, révision du PLUi (à anticiper dans le mandat), gestion du domaine public, préservation des paysages, de l'eau et de la biodiversité, espaces verts et fleurissement, énergies renouvelables, déchets, eau et assainissement, gestion des risques naturels, plan communal de sauvegarde (à élaborer en lien avec le plan intercommunal existant), circulation.

*Note : le plan communal de sauvegarde est un document obligatoire qui définit les ressources humaines, matérielles et les procédures à mettre en œuvre en cas d'événement exceptionnel (tempête, inondation, coupure prolongée, situation sanitaire, etc.). Un travail d'élaboration est à prévoir en lien avec les dispositifs intercommunaux existants.*

Membres ayant manifesté leur intérêt : Yvette PIGNAUD, Julie ROCHE, Valérien GARCIA, Vincent FOURNIER, Jean-Marc RIOU, Jean-Luc DESBOIS.

**Les commissions et leurs compositions sont adoptées à l'unanimité.**

## **4. Présentation par M. le Maire des délégations attribuées à ses adjoints (arrêté du maire)**

Par arrêté du maire, des délégations thématiques sont attribuées aux adjoints. Ces délégations confèrent à chaque adjoint une délégation de signature dans son domaine, et la mission d'animer les politiques correspondantes en s'appuyant sur les conseillers municipaux concernés.

### **4.1. Premier adjoint – Maxime BLANCHARD**

Domaines : économie locale, logement, moyens et matériel.

- Économie locale : relations avec les entreprises et artisans locaux, chambres consulaires, promotion des circuits courts et de l'économie sociale et solidaire, services à la population
- Logement : stratégie de remobilisation des logements vacants, gestion du lotissement et des logements communaux
- Matériel et travaux : travaux d'entretien courant, schéma d'entretien des routes et chemins, sécurité des équipements publics, organisation du déneigement, gestion et valorisation du patrimoine bâti, projet d'exploitation agricole et valorisation de la forêt communale

#### **4.2. Deuxième adjointe – Lauriane ZAVAGNO**

Domaines : affaires sociales, vie locale, communication, tourisme et culture.

- Social : relations avec le centre social, aide aux personnes isolées ou en difficulté, actions pour les seniors, jeunes et familles
- Vie associative et animations : relations avec les associations locales, subventions, usage des locaux, événements communaux (feu d'artifice, fête des voisins, marché, brocante...) et événements extérieurs
- Éducation et jeunesse : relation avec le RPI, suivi des activités périscolaires et accueils de loisirs
- Tourisme : promotion des atouts touristiques, relations avec les professionnels du tourisme, offices de tourisme Loire et Vichy, équipements d'accueil communaux (salle d'activité, foyer nordique...)

#### **4.3. Troisième adjoint – Franck CHOMAT**

Domaines : Aménagements durables, environnement et transition écologique, Plan communal de Sauvegarde.

- Aménagement durable : Projet Centre-Bourg travaux, autre grands projets d'aménagement, demandes d'urbanisme, PLUi, occupation domaine public
- Environnement et transition écologique : Gestion des déchets, relations SICTOM, eau et assainissement, espaces verts et fleurissement, circulation, projets énergie renouvelable, prévention des risques naturels
- Réalisation du Plan communal de Sauvegarde et PCS intercommunal

### **5. Délégation au maire pour la mise en place d'un prêt long terme concernant l'autofinancement du projet Centre-Bourg**

Monsieur la maire rappelle que le montant total du projet centre-bourg s'élèverait à 1 190 000 € HT si tous les projets arrêté aujourd'hui sont engagés.

Les opérations sont subventionnées en moyenne à 74,3% par le département, Vichy Communauté, l'Etat et la Région. Il reste donc à la charge de la commune un autofinancement de 317 000 €.

A ce stade, pour financer l'autofinancement, la commune a pris 17 000 € sur son excédent budgétaire et a mis en place un prêt de 50 000 € sur 20 ans. Il resterait donc à mettre en place un prêt de 250 000 € pour terminer le financement du projet, dont 202 000 € qui concernent les opérations déjà engagées (place, auberge).

Il pourrait être mis en place en deux fois suivant l'engagement et l'avancement du projet.

Il indique qu'un emprunt à 4% sur 20 ans engendre des annuités de 18 180 € qui sont compatibles avec la capacité de désendettement de la commune.

Il est proposé d'autoriser le Maire à lancer une consultation auprès des établissements bancaires et retenir un emprunt destiné à financer le projet Centre-Bourg, dans la limite du montant de 250 000 € et sous réserve des conditions suivantes :

Montant maximum : 250 000 € ;

Durée maximale : 20 ans ;

Taux d'intérêt : inférieur à 4 % (taux effectif global) ;

Index de référence : EURIBOR, EONIA, T4M, TAM, TAG, Livret A ou tout autre index conforme aux dispositions légales et réglementaires ;

Modalités de remboursement : échéances trimestrielles ou annuelles, avec possibilité de remboursement anticipé, de différé d'amortissement et de consolidation.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **6. Validation de règlement de consultation concernant l'appel à candidatures pour l'exploitation du fonds de commerce « bar – auberge - épicerie » de l'auberge communale**

## COMMUNE DE SAINT NICOLAS DES BIEFS

Monsieur la maire présente le projet de consultation qui a été préparé collectivement lors d'une réunion de travail spécifique puis une relecture d'une avocate d'affaire dans la perspective du contrat final.

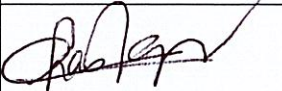
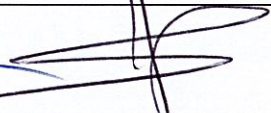
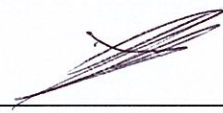
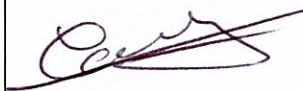
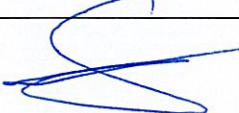
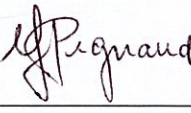
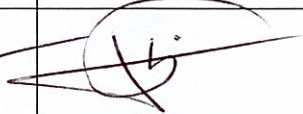
Il est proposé d'approuver le contenu du règlement de consultation et d'autoriser le Maire à lancer la consultation par voie d'appel à candidatures, conformément au règlement de consultation ; signer tous les actes et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure, y compris la publication de l'avis d'appel à candidatures, la réception des dossiers, l'organisation des auditions et la notification de la décision ; engager les dépenses liées à la procédure (publication, organisation des auditions, etc.) dans la limite des crédits budgétaires disponibles ; procéder à la signature du contrat de location-gérance avec le candidat retenu, après avis de la commission de sélection et décision du conseil municipal.

**Approuvé à l'unanimité.**

### 7. Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La réunion du prochain conseil municipal est fixée au vendredi 24 avril à 18h.

Aucune question n'est posée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est close à 20h05.

|                                                                                     |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Maxime BLANCHARD                                                                    | Rachel CHASTAGNER                                                                   | Franck CHOMAT                                                                        | Jean-Luc DESBOIS                                                                      |
|                                                                                     |  |  |  |
| Vincent FOURNIER                                                                    | Valérien GARCIA                                                                     | Solène NORET                                                                         | Yvette PIGNAUD                                                                        |
|  |  |  |  |
| Julie ROCHE                                                                         | Jean Marc RIOU                                                                      | Laurianne ZAVAGNO                                                                    |                                                                                       |
|  |  |  |                                                                                       |